

DC2

296

Projet d'aménagement d'un lieu
d'enfouissement technique à Hébertville-
Station

6212-03-052

INDEX DES IMMEUBLES

No. 16, Rang 3 Est

Feuillet No I destiné au No 16 Rang 3
du cadastre Château-la-Presse de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement
de **LAC ST-JEAN EST**
Attesté à Alma
Par [Signature] devant
[Signature] Régistrateur [Signature] Procureur

Mise en vigueur du Cadastre: le

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	Enregistrement		REMARQUES	Radiation
		DATE	No		
Rifred Tremblay vs. Joseph Tremblay (fils)	Vente	24/1/1901	989 BI	250. pages + quitt.	
Joseph Tremblay vs. Edmond Lemay	Vente	24/1/1901	1030 BI	2100. pages + quitt.	

à vue de la présente - a. nature et lieu et ce rapport au serment
 et mes, à qui, en ce, parant à - le, et le, de Marie sont
 les, tenons un acte de, en, ont, par, se, une, non, une, Pierre, Pavin,
 le, serment, de, par, moi, ce, et, vingt, un,ième, jour, de, l'année, mil, neuf, cent,
 quatre, et, dix, sept, à, Paris, P.

1030
 après à trois heures
 le 15 novembre mil
 neuf cent quatre -
 M. Paulin Hurler
 Régistrateur

Province de Québec, District de Châteauguay. En présence de, les, seigneurs
 de, la, paroisse, de, Hélicestville, dans le comté de Loup, de vingt-
 septième jour de juillet mil neuf cent quatre, Joseph Tremblay résidant à Hélicestville, cultivateur, a,
 pour ces présentes, pour et moyennant le somme de cent piastres
 payables comme suit, savoir: pour argent, comptant, de et quit
 tante générale finale vendre, cédé et transféré avec toutes subroga
 tions nécessaires, à Edmond Lemaire, au même lieu, présent &
 acceptant pour lui, ses héritiers et ayant cause, pour en faire
 en pleine propriété, tous les droits, taxes, intérêts et annuités
 que il a et peut prétendre, tant en loi, qu'en équité, dans et sur
 tout le terrain ci après désigné, situé dans le comté de Loup, de
 la paroisse de Québec, et consistant en le lot de terre numéro 1030
 (16) des plans de la ville de Québec officiels des cadastres par le troisième
 rang Est du canton de Tabarre. En foi de quoi le, présent, est signé
 les, présentes, au lieu et les jours et en mes mentionnés, Joseph, X
 Tremblay Edmond Lemaire. En présence de Victor Ouellet ^{notaire} marchand
 de Hélicestville et de Jos. Pilote du même lieu fonctionnaire.
 Le dit Joseph Pilote étant assermenté sur les saints Évangiles et
 déclaré: "Je suis présent à la passation de l'acte de vente ci dessus
 fait en les parties y nommées le signés au lieu et les jours en sus
 dits, et Victor Ouellet et moi nous sommes les témoins dudit
 acte et y avons apposé nos signatures Jos. Pilote assermenté le
 jour à Hélicestville le 27^{me} jour de juillet 1904. Et le dit Ouellet

1031
 Par moi le

Le septième mil neuf cent quatre, dans la paroisse de St-Joseph d'Alma
 comté de

Enregistré à deux heures
de l'avant midi le
vingt-trois mars mil
neuf cent quatre
Napoleon Hudson
Régistrateur

à Hébertville, dans le comté de La Pêche, le quinzième jour de juillet
l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent trois, Alfred Lamblay résidan
à Hébertville, cultivateur, a, pour us présents, paux et moyennant la som
me de cinq cents piastres dûment payée avant ce jour dont quittance
générale & finale, vendu, cédé et transporté avec toutes subrogations
certaines, à son fils Joseph Lamblay, du même lieu, présent & accepté
pour lui, ses héritiers & ayant cause, paux en plein en pleine
propriété, tous les chalets, titres, intérêts et amodiations qu'il a et
peut prétendre, tant en loi que en équité, dans et sur tout
le terrain ci-après désigné, situé dans le comté de La Pêche, provin
de Québec, et consistant en le lot de terre numéro seize (16) du troisième
rang Est du canton de Tobique (devant les plans & lieux de renvoi
des cadastres pour le dit rang. quatre mots rayés nuls, - un renvoi bon. En face
de quai les portes ont été signés au lieu des paux et au surmentionnés,
Alfred Lamblay Joseph Lamblay. En présence de Germain Faucher
Marchand de Hébertville et de Paul Ouellet du même lieu, Marchand. Le
dit Paul Ouellet étant assermenté sur les saints Évangiles, et déclaré j'ai
présent à la parution de l'acte de vente ci-dessus, j'ai vu les parties
nommées le signer au lieu et les paux au susdit, et Germain Faucher
et moi nous sommes les témoins au dit acte et y avons
posé nos signatures Paul Ouellet, assermenté devant moi à Hé-
bertville le quinzième jour de juillet 1903 Edg. Ouellet J. P. Un renvoi bon
Province de Québec, devant les témoins susdésignés, a comparu, Pierre Thom
as F. Leung, cultivateur, demeurant à Saint-Casimir de Monro, lequel a
vendu, cédé et transporté, avec garantie de tous troubles, évictions hy-
pothèques, à Pierre Pierre Patena, endustriel, du même lieu, à ce présent
et acceptant pour lui, ses héritiers ayant cause, paux en plein en pl

les présentes N. No. Reg

N° 985

Enregistré à deux heures
de l'avant midi le
vingt-cinq mars mil
neuf cent quatre